

Compte rendu des amendements proposés par les partis de CC et approuvés ou rejetés.
Les amendements se font par numéro de ligne inscrite sur le budget. Le CC ne peut aller au-delà de CHF 29'999.- selon l'article 105 du règlement.

140.3170 Affaires générales - Frais de réception et de manifestation

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Majoration de CHF 17'000 pour porter ce poste de charge à CHF 185'300

Cette augmentation comprend en détail :

- La réintégration de la prestation aux nonagénaires CHF 3'000
- La réintégration des jeunes citoyens CHF 7'500 ;

Sont réintégrés seulement 50% de la mesure d'assainissement proposée, montant jugé suffisant pour cette prestation

- La réintégration du repas du Conseil communal du mois de décembre CHF 6'500

Communication UP: Nous ne souhaitons pas donner un signal négatif à nos aînés et nos jeunes qui entrent dans leur majorité, au vu du faible potentiel d'économies et de caractère social important de ces prestation/manifestations, nous demandons leur maintien. Quant au repas de fin d'année du Conseil, nous ne le considérons pas comme un cadeau, mais bien comme une nécessité pour développer ou maintenir des liens entre ses membres.

Amendement 1 UP – accepté par 30 oui

Le PS va plus loin que l'UP et proposer de conserver la totalité: Réintégration des jeunes citoyens à 15'000.- amendement.

Amendement 140'370 – Approuvé par 56 oui contre 29 non

140.3190 Affaires générales – Impôts, taxes, divers - de CHF 2'500 pour porter ce poste de charge à CHF 64'200.-

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Cette majoration comprend la réintégration des cotisations à diverses associations, soit le montant prévu dans le plan d'assainissement de la Municipalité.

Il est important que la ville garde un lien fort avec ses associations et qu'elle reste prenante. Au vu du faible potentiel d'économie, nous souhaitons maintenir ce poste en l'état.

Amendement approuvé par 45 oui contre 31 et 3 abstentions.

Un amendement sur la suppression du poste de coopération internationale de 30'000.- est **approuvé par 48 oui contre 45 non**

151.3650.03 Animation culturelle, participations diverses

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Majoration de CHF 10'700 pour porter ce poste de charge à CHF 166'600

Cette majoration comprend la réintégration des subventions culturelles, soit le montant prévu dans le plan d'assainissement de la Municipalité.

Nous sommes d'avis que la ville a tout intérêt à apporter un soutien à la culture, qui lui amène une visibilité au niveau régional, des visiteurs et autant de clients potentiels pour les commerces locaux.

Amendement approuvé par 48 oui contre 38 non et 2 abstentions

152.3653 Sociétés locales

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Majoration de CHF 11'400 pour porter ce poste de charge à CHF 237'000

Cette augmentation comprend en détail :

- La réintégration des subventions aux sociétés locales CHF 3'400
- La réintégration des subventions aux sportifs et manifestation CHF 8'000

Nous sommes d'avis que la ville doit participer activement et économiquement au soutien des sociétés locales et des manifestations qui font vivre notre cité, raison pour laquelle nous proposons de réintégrer ces postes.

Amendement approuvé par 81 oui contre 8 non et 4 abstentions.

Amendement pour réduire la communication des musées, **approuvé par 51 oui contre 29 et 3 abstentions.**

Amendement pour restaurer la somme 11'500.- pour l'Archéolab, **refusé par 53 contre 31 oui et 3 abstentions**

D'autres amendements du PS sont **refusés par une large majorité.**

Amendement pour augmenter les heures d'ouverture de Pully-plage, **approuvé par une large majorité.**

Amendement pour diminuer les charges à Pully-plage concernant le chauffage des bassins. Réductions déjà fait cette année 2023. Piscine chauffée à 22°. Pully-plage fait partie d'une convention du grand Lausanne. Mme Masméjan demande de refuser cet amendement. Amendement diminutions des charges de 40'000.-. **Refus de baisser les charges par une large majorité.**

Amendement augmentation de 2'000.- pour les charges sociales est **accepté par une large majorité.**

Amendement pour aligner les places de parking pour les bateaux en hivernage. Mme Masméjan informe que ces places seront supprimées dans un proche futur. **Il est accepté par une large majorité.**

Le chapitre 1 est approuvé par une large majorité.

Le chapitre 2 est approuvé par une large majorité.

Le PS a introduit des amendements concernant les prestations des employés communaux. Ils sont **refusés en grande majorité.**

Un amendement concernant la préservation de la biodiversité dans la forêt a **été approuvé par une large majorité.**

Amendement PLR sur la diminution pour le traitement des vignes de 40'000.- Mme Masméjan déclare que le thème de la vigne doit se poursuivre. **Refusé par une grande majorité.**

Amendement sur la réduction de 4'700.- sur les machines concernant le domaine viticole. Il a été **refusé par la grande majorité.**

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Amendement sur l'augmentation de matière première (raisin) pour augmenter la production. Car il est difficile de rendre l'activité plus rentable, et d'augmenter ses ventes, sans alimenter ses cuves. Il a toutefois été **refusé par une grande majorité**

Le chapitre 3 a été approuvé.

410.3011 Travaux – Service technique (RAC)

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Réduction de CHF 113'000 pour porter ce poste de charge à CHF 2'626'000

Cette demande de réduction du poste de traitement a été présentée par la sous-commission DTSI pour être refusée par la majorité de la COFIN. Toutefois, nous estimons que cette demande était justifiée et qu'il convient de la soumettre au Conseil. Il convient de rappeler que le projet de budget 2024 prévoit une augmentation sensible des deux postes de traitement du personnel (410.3011 et 410.3012) puisqu'ils progressent, pris ensemble, respectivement de CHF 2'594'000 en 2023 à CHF 2'814'000 en 2024. La réduction qu'avait proposé la sous-commission DTSI demeure dans les limites du raisonnable puisqu'elle ne fait que contenir cette augmentation de la charge de personnel.

Amendement est approuvé par 45 oui contre 33 et 5 abstentions.

Amendement PS pour les travaux et services industriels pour la sortie des employés. Il a été **refusé par la majorité.**

D'autres amendements du PS ont été refusés

Le chapitre 4 a été approuvé.

520.3188.09 – Abonnement des écoliers

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Majoration de CHF 29'990 pour porter ce poste de charge à CHF 185'990

Cette majoration est limitée par l'art. 105 du Règlement du Conseil puisqu'elle ne peut aller au-delà de CHF 30'000. Elle doit se traduire par une prise en charge des abonnements de bus qui passerait de 50% dans le projet de budget 2024 à 75% si l'amendement est accepté. Nous estimons que la diminution proposée dans le plan d'assainissement est particulièrement malvenue, notamment en cette période où le coût de la vie augmente continuellement, et pour une prestation qui soulage les familles, tout en promouvant les transports en commun.

Le président M. Burdet déclare que l'art. 105 du règlement du CC ne s'appliquera pas car il a été déjà été débattu en commission des finances et qu'il peut être modifié pour prendre en charge le 100% des abonnements. L'Union Pulliérane se rallie donc à cet amendement modifié.

Amendement approuvé par unanimité.

571 – Camps de vacances aux Mosses

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Le plan d'assainissement de la Municipalité mentionne une réduction globale des charges de CHF 11'500 pour la suppression d'une colonie de vacances Home-Ecole et de CHF 6'000 pour la réduction du budget. Nous estimons que la suppression d'une colonie et la réduction du budget se fait au détriment d'une prestation appréciée par la population, participant à l'intégration des jeunes et à leur occupation pendant les périodes creuses, tout en n'ayant qu'un effet minime sur les charges réelles. En l'absence d'un détail des économies attendues, nous calculons un pourcentage linéaire de 27,91% pour la réintégration des charges suivantes :

571.3012 Traitements du personnel occasionnel

Majoration de CHF 5'302 pour porter ce poste de charge à CHF 24'302 - oui

571.3030.02 Cotisations AVS-AC occasionnels

Majoration de CHF 558 pour porter ce poste de charge à CHF 2'558 - oui

571.3060 Indemnisations et remboursement de frais

Majoration de CHF 558 pour porter ce poste de charge à CHF 2'558 - oui

571.3131 Achats de produits alimentaires

Majoration de CHF 3'488 pour porter ce poste de charge à CHF 15'988 - oui

571.3135 Fournitures pour travaux manuels

Majoration de CHF 446 pour porter ce poste de charge à CHF 2'046 - oui

571.3161 Loyers et fermages

Majoration de CHF 1'088 pour porter ce poste de charge à CHF 4'988 - oui

571.3188 Frais de transports

Majoration de CHF 2'372 pour porter ce poste de charge à CHF 10'872 - oui

571.3199 Frais divers

Majoration de CHF 3'125 pour porter ce poste de charge à CHF 14'325 - oui

571.3662 Aides individuelles à la formation et aux études

Majoration de CHF 558 pour porter ce poste de charge à CHF 2'558 - oui

Le poste de revenu est lui intégralement réintégré, à savoir :

571.4331 Participation des élèves

Majoration de CHF 10'800 pour porter ce poste de revenu à CHF 78'800 - oui

Les amendements de l'UP sont approuvés par une large majorité.

Amendement PS, passeport vacances est **approuvé par une large majorité.**

Chapitre 5 est approuvé.

Amendement pour la Police pour la refacturation de charge de personnel, **approuvé par unanimité.**

Chapitre 6 est approuvé.

710.3665 Service social - Aides communales directes.

Amendement présenté par l'Union Pulliérane

Majoration de CHF 13'500 pour porter ce poste de charge à CHF 99'000.- Nous estimons que cette réduction se fait au détriment d'une prestation appréciée par la population, permettant de soutenir les jeunes parents au cours des premières années de vie de leurs enfants, et ce sur une ligne budgétaire soumise à une forte imprévisibilité (nombre de naissances au cours de l'année).

Amendement accepté par une large majorité.

Amendement de renoncer à l'abattement de plus de 11,8 millions concernant la facture sociale.

Cela implique une perte au budget de 9 millions.

L'amendement est approuvé par une grande majorité.

Amendement PS pour la prévoyance sociale de 3'000.- est refusé.

Amendement PS pour les mamans de jour de 500.- est accepté.

Chapitre 7 est approuvé.

Chapitre 8 est approuvé.

Vous trouverez sur le site UP-Pully.ch la séance du CC du 6 décembre 2023